

<https://www.paris-normandie.fr/id470527/article/2023-11-28/dans-leure-des-parents-en-de...>

Par Delphine Letainturier

6 min read

Dans l'Eure, des parents en désobéissance civile pour continuer à faire l'école à la maison à leur enfant

De nombreuses familles euroises et seinomarines n'ont pas été autorisées, cette année, à pratiquer l'instruction en famille. Ayant épuisé presque tous les recours, certaines ont fini par scolariser leurs enfants. D'autres, comme Marie et Matthieu, à Villettes, ont opté pour la désobéissance civile.

[Veuillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.](#)



Par Delphine Letainturier

Publié: 28 Novembre 2023 à 10h27 Temps de lecture: 2 min

Nous ne sommes pas trop à l'aise avec ça. Cela ne nous amuse pas d'être dans l'illégalité. Tous les jours, on surveille l'arrivée du facteur parce qu'on s'attend à être convoqués par la police... » Marie Jaskulski-Vion et son mari Matthieu sont en désobéissance civile. Ils n'ont pas scolarisé leur enfant, Gaspard, âgé de 4 ans, et

continuent de l'instruire eux-mêmes en dépit de la mise en demeure reçue le 18 octobre 2023 de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de l'Eure.

Une première année réussie

Autorisés à pratiquer l'instruction dans la famille (IEF) l'an dernier, les jeunes parents se sont vus opposer un refus après la demande qu'ils ont reformulée pour 2023-2024. « *On n'a pas compris... Cette première année s'était super bien passée* », soupire Marie.

L'inspecteur de l'Éducation nationale et la conseillère pédagogique, venus les contrôler, avaient d'ailleurs rendu un avis positif.



Gaspard et sa maman Marie en pleine séance d'apprentissage - Photo Paris Normandie

Marie et Matthieu ont déposé un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) pour contester la décision de la DSDEN. Mais est tombé un second refus après examen de leur dossier par la commission de l'Académie de Normandie. S'en est suivi un recours en référé suspension au tribunal administratif de Rouen. Démarche qu'avaient aussi entreprise, cet été, d'autres familles confrontées à un refus. Toutes ont été déboutées. Celles qui ont persisté à ne pas scolariser leurs enfants en septembre ont reçu des mises en demeure. Certains parents ont fini, contre leur gré, par envoyer leurs enfants à l'école.

D'autres, comme Marie et Matthieu, persistent en désobéissant. *« Il y a, à ma connaissance, deux autres familles : une à Vernon et l'autre en Seine-Maritime. »*

Marie et Matthieu n'ont pas de grief contre l'école. En attendant leur bébé, ils pensaient passer par un mode de garde classique avant de scolariser leur enfant. *« Je voulais reprendre le travail après mon congé maternité. On avait même trouvé une nourrice »,* relate la jeune maman. Mais un événement a fait vaciller leurs certitudes. *« J'ai eu un accouchement très difficile... J'ai failli en mourir. »* Marie, 29 ans, ne s'appesantit pas mais dit que cela a été le point de départ. *« Cela nous a fait réfléchir et j'ai pris un congé parental. »*



On s'est vraiment posé la question de s'expatrier

Marie Jaskulski-Vion, Maman de Gaspard

En se documentant sur la parentalité, elle découvre l'IEF. Face à un petit garçon *« très en demande, très réceptif et très en avance »*, l'option s'est imposée. *« C'était pourtant au moment où la loi de 2021 est tombée »,* se souvient Marie. Loi qui oblige les parents qui s'orientent vers l'IEF à solliciter une autorisation et non plus à simplement faire une déclaration. À l'époque, cette nouvelle réglementation avait suscité une levée de boucliers dans les familles concernées. *« On s'est vraiment posé la question de s'expatrier »,* se souvient Marie. La jeune famille avait d'ailleurs quitté son domicile et était retournée vivre chez les grands-parents de Gaspard pour économiser en vue de partir à l'étranger.

Finalement, Marie et Matthieu sont restés et ont pu instruire leur enfant. *« On est convaincu que c'est la meilleure solution, dans l'intérêt de notre enfant. »* Gaspard a été évalué HPI avec un QI de 134 avec une suspicion de TDAH (Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) et de troubles autistiques, souffre d'hypersensibilité auditive qui l'oblige notamment à porter un casque antibruit dans les lieux très fréquentés, d'hypersensibilité visuelle aussi. Marie dit s'être renseignée auprès d'écoles pour savoir quelles adaptations pourraient être proposées pour accueillir Gaspard. Toutes insuffisantes selon elle.